

Rapporteur : C.ROGER-MOIGNEU

Commission n°3

### Voeu relatif aux droits humains pour les femmes afghanes

Le jeudi 07 avril 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs:** Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à M. GUIDONI), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

### Le Conseil départemental

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment son article 64 ;

Vu le projet de vœu relatif aux droits humains pour les femmes afghanes déposé le 28 mars 2022 par Mme ABADIE et M. LE MOAL, conseiller.ère départemental.e du canton de Saint-Malo 1 ;

Vu les amendements au projet de vœu déposés par Mme ROGER-MOIGNEU à l'occasion de la commission 3 du 31 mars 2022 et l'avis favorable unanime du même jour de la Commission sur ces amendements ;

## Expose :

Le retour au pouvoir des talibans à Kaboul depuis le 15 août 2021 s'est traduit par la restauration d'un Etat totalitaire et par un recul drastique des droits humains orchestré par le régime.

L'ensemble de la population souffre aujourd'hui de la politique obscurantiste et de la répression conduite par les talibans, et plus particulièrement les femmes, premières victimes de la brutalité du régime.

Empêchées de travailler, de se déplacer seules, de se soigner, de s'exprimer librement... elles voient leurs droits acquis se réduire drastiquement. Tout récemment, le retour des filles à l'école a été brutalement et au dernier moment annulé.

## Décide :

Aussi, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine formule ce vœu relatif aux droits humains en général et pour les femmes afghanes en particulier et invite l'Etat à :

- . Mettre en œuvre tous les moyens diplomatiques nécessaires pour que le régime taliban restaure les droits fondamentaux de la population ;
- . Rappeler la Charte des droits fondamentaux des femmes afghanes inscrite dans la constitution de 2004 ;
- . Soutenir, notamment financièrement, les ONG qui se battent pour les droits des femmes dans ce pays ;
- . Faciliter l'accueil en France des réfugiés afghans.

Le présent vœu sera adressé au Président de la République, au Premier ministre et au ministre des Affaires étrangères.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.